



## **DECISION DU MAIRE N°2024-5**

### **Modifie et remplace la décision du Maire n°75**

#### **Portant sur assurances IARD Dommages aux biens et risques annexe**

Le Maire de la commune de CLAIRA,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal D2023/07/16 en date du 20 juillet 2023 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

**VU** le marché en prestation de services en assurance publié le 14 novembre 2023 ;

**VU** la décision n°72 du 20 décembre 2023 déclarant le lot 1 du marché infructueux en raison d'une absence de réponse à l'offre de base obligatoire.

**VU** la décision n°75 du 20 décembre 2023 attribuant le marché en assurances responsabilité civile et risques annexes sur la base d'une offre en variante libre.

**CONSIDERANT** qu'un contrat doit être obligatoirement conclu pour une prestation de services en assurance relative aux dommages aux biens dans la mesure où la commune ne sera plus assurée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** la proposition commerciale en variante libre transmise par la SMACL assurances SA pour une couverture du risque en dommage aux biens pour une durée de quatre ans.

**CONSIDERANT** que la SMACL a refusé de conclure un marché sur une durée d'un an prévu initialement dans la décision n°75

**CONSIDERANT** l'urgence de la situation pour la commune.

#### **DECIDE :**

- **DE CONCLURE** un contrat de prestation de services en assurance de dommage aux biens et risques annexes auprès de la compagnie d'assurance SMACL assurances SA sise 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT Cedex 9 pour un montant 75 334.20 € HTA soit 81 771.08 € TTAC. Durée du contrat pour 4 ans du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Fait à CLAIRA, le 8 janvier 2024

Le Maire  
Marc PETIT



**La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de son affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de son affichage devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Piot 34 000 Montpellier.**

